



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'320
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 719.10
Abo-Nr.: 1077515
Seite: 7
Fläche: 23'164 mm²

La vente d'alcool aux mineurs dénoncée

STATIONS-SERVICE • 27% des shops pris en faute.

Le canton de Fribourg est mauvais élève.



Dans 27% des shops testés, un mineur trouve de l'alcool.

KEYSTONE

L'an dernier, l'Union pétrolière a effectué 2284 achats-tests d'alcool par des mineurs dans des stations-service: dans 27% des cas, les jeunes ont obtenu de l'alcool. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'année précédente. Ce moins bon résultat est dû aux cantons de Neuchâtel, Fribourg et du Tessin, nouvellement testés, a communiqué hier l'Union pétrolière, qui a

confié la réalisation des tests à la Croix-Bleue.

A Neuchâtel, 38% des stations-service ont vendu de l'alcool à des mineurs. Fribourg arrive à une part de 34%. Au Tessin, 43% ont procédé à une vente illégale d'alcool. Dans ce canton, l'Union pétrolière n'a pas encore sensibilisé les gérants des stations-service au problème, a expliqué son directeur Ni-

klaus Boss.

Les cantons des Grisons et de Bâle-Ville sont en revanche exemplaires, puisque la part des ventes d'alcool à des mineurs dans les stations-service y a passé sous la barre des 20%. Le canton d'Argovie est également bon élève: il a réussi à faire baisser le taux de ces ventes contraires à la loi de 10% ces dernières années, passant à 26%. Zurich, qui est le canton où sont effectués le plus de tests, affiche un taux de ventes illégales d'alcool à des mineurs de 21%.

Au final, une part de 27% au total «est ok, mais pas encore satisfaisante», commente Niklaus Boss. Le Valais, Vaud et le Jura ne participent pas à ces tests. A Genève, les stations-service ne vendent pas d'alcool.

A la veille de Noël 2011, le Conseil national a adopté une motion chargeant le Conseil fédéral de créer rapidement les bases légales nécessaires à la réalisation de ces achats-tests d'alcool visant à contrôler l'application de la loi (pas de boissons alcooliques aux moins de 16 ans, pas de spiritueux aux moins de 18 ans).

Leur recevabilité juridique avait été mise en cause. A Bâle-Campagne, le Tribunal cantonal a jugé illégal d'envoyer des mineurs dans des magasins pour tester si les vendeurs les laissent acheter de l'alcool. A Zurich, ce type d'achats-tests sont légaux depuis le 1^{er} janvier seulement. ATS